

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation. Elle sera, comme le budget primitif 2024, disponible sur le site internet de la commune.

### Budget Principal

---

➤ Section de Fonctionnement :

L'année 2023 a généré un excédent de fonctionnement de 271 352,49€.

Avec la reprise du résultat antérieur (446 423,98€), le résultat cumulé de clôture s'élève à 717 776,47€.

#### DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 3,81% par rapport à celles de 2022 passant de 738 359,96€ à 767 603,73 soit + 29 243,77€.

Il faut noter que :

- Les charges à caractère général ont augmenté de 8,85%, cette hausse est liée notamment à l'augmentation du prix de l'énergie, des combustibles pour le chauffage, des matières premières pour la restauration mais également par l'emploi d'une intérimaire par l'intermédiaire d'Adecco, l'ajout d'un contrat de maintenance pour le mur d'escalade ;
- Les charges de personnel ont baissé de 7,20% ceci s'explique notamment par le départ d'un agent à temps plein début octobre ; le passage des cotisations sécurité sociale des élus au chapitre 65 ;
- Les autres charges de gestion hausse de 22.05, expliquée par un remboursement d'une dotation versée à tort sur l'année 2022 à la commune et le passage des cotisations sécurité sociale élus du chapitre 012 au chapitre 65.
- Une hausse des intérêts de 16 026.45 dû à un emprunt à court terme de 531 000€ qui a été complètement soldé sur l'année 2023.

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – CA 2023

Chapitre	CA 2023
011 Charges à caractère général	288 727.82
012 Charges de personnel	364 886.68
014 Atténuations de produits	4 156.00
65 Autres charges de gestion courante	83 454.54
66 Charges financières	23 378.69
68 Dot. Aux amortissements et provisions	3 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>767 603.73</b>

## RECETTES

Les recettes ont augmenté de 9,97 % par rapport à celles de 2022 passant de 944 751,85 à 1 038 956.22 soit + 94 204,37€.

Les variations les plus significatives en recettes de fonctionnement sont les suivantes :

- Baisse des atténuations de charges de 1 788.55€
- Hausse des produits services liés au renouvellement de concession cimetière ;
- Recettes fiscales : de 568 916.10€ à 609 353.00€ : hausse due à la réévaluation des bases d'impositions et l'arrivée de nouvelle construction ;
- Dotations et participations en hausse de 238 820.34 à 247 170.70 (3,50%) lié à une petite hausse de la compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation ;
- Les produits de gestion courante sont en hausse de 45 756,87€ (82,25%), suite en grande partie à la mise en place d'un mécénat pour financer la sculpture « Double six » et un avoir sur un matériel technique.

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – CA 2023

Chapitre	CA 2023
013 – Atténuations de charges	427.05
70 – Produits des services	80 526.75
73 – Impôts et taxes	609 353.00
74 – Dotations et participations	247 170.70
75 – Autres produits de gestion courante	101 387.39
76 – Produits financiers	91.33
<b>TOTAL</b>	<b>1 038 956.22</b>

### ➤ Section d'Investissement :

#### DEPENSES

Les dépenses d'investissement ont baissé et sont passées de 1 251 508.32€ en 2022 à 1 170 191.10€ en 2023.

Les dépenses d'équipement ont été de 476 289,08€ en 2023 (*Chapitres 20 : études ; 21 : acquisitions ; 23 : travaux ; 204 : subventions d'équipements*).

Une hausse du remboursement du capital emprunt dû au remboursement en totalité de l'emprunt à court terme de 531 000€ réalisé en 2022.

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – CA 2023

Chapitre	CA 2023
16 Emprunts	659 560.96
20 Immobilisations incorporelles	2 400.00
21 Immobilisations corporelles	191 276.68
Rénovation Hallette	179 397.83
Rénovation énergétique Mairie Ecole	82 360.00
Cimetière	13 362.00
Programme effacement et éclairage	7 492,57
Opérations patrimoniales	34 341.06
<b>TOTAL</b>	<b>1 170 191.10</b>

## **RECETTES**

Les recettes ont diminué (1 354 238.98€ en 2022 et 546 986.40€ en 2023) :

- Le chapitre 13 connaît une baisse de 28,06%.
- Le chapitre 10 connaît une hausse de 165,93%, hausse de la FCTVA : 55 855,85€ perçus en 2022 à 185 196,48€ perçus en 2023 : le FCTVA est calculé sur les dépenses d'investissement de l'année précédente.

### **RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – CA 2023**

<b>Chapitre</b>	<b>CA 2023</b>
13 Subventions	327 448.86
10 FCTVA, taxe d'aménagement	185 196.48
1068 Affectation de la section de fonc.	0
1641 Emprunt	0
041 Opération patrimoniales	34 341.06
<b>TOTAL</b>	<b>546 986.40</b>